

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 06 avril 2023**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,  
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET  
Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Excusés :**

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,  
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,  
M. POLONIA Alexi, excusé,

**A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin**

**Délibération n° 2023.042**

**Objet de la délibération**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CHORALE DU COLLÈGE  
DE TANINGES**

Considérant le courrier du 23 février 2023, par lequel le professeur d'éducation musicale et chant choral du collège Jacques BREL de Taninges a sollicité la commune de Morillon pour l'attribution d'une subvention communale pour aider au financement d'un voyage du 06 au 11 juin 2023 à Gannat et aux alentours pour participer à un projet d'échange de chorale avec le collège de Gannat ;

Considérant qu'il est précisé qu'une élève participant au voyage vit à Morillon ;

Considérant qu'il est précisé que la partie du coût du voyage restant à la charge des familles s'élève à 235 euros et que deux élèves Morillonais sont concernés par ce voyage ;

**Aussi,**


Vu l'avis de la commission « Vie sociale, affaires scolaires et jeunesse » du 30 mars 2023 ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement au collège Jacques Brel de Taninges, pour ce séjour d'échange de chorale avec le collège de Gannat, d'une subvention de 10 € par jour de voyage et par élève Morillonnais concernés, soit une somme globale de 60 € pour la collégienne concernée ;
- **PRÉCISE** que cette subvention profitera à l'élève vivant sur Morillon précisée dans le courrier de sollicitation ;
- **ACCEPTTE** le versement de cette subvention en une seule fois
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal communal.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.